

**La Direction des Affaires Financières et de la Contractualisation** a en charge plusieurs secteurs :

- Le service des admissions, consultations externes et facturation regroupe une vingtaine d'agents. Il a pour mission de gérer la prise en charge administrative du patient (recueillir l'ensemble des informations et les documents nécessaires à la facturation des actes de soins dont le patient a bénéficié).
- Le service financier est chargé de l'élaboration et du suivi du budget du Centre Hospitalier de CHOLET, des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et de l'Institut en Soins Infirmiers. La direction des finances a des liens étroits avec le service du comptable du trésor et des autorités de tutelles.

La Direction des Finances et de la Contractualisation prépare les contrats de pôle et en assure le suivi. Sur la base de l'organisation de l'hôpital en pôles, déterminée par le Directeur, le contrat de pôle définit les objectifs notamment en matière de politique et de qualité des soins assignés au pôle ainsi que les moyens qui lui sont attribués. Il fixe les indicateurs permettant d'évaluer la réalisation de ces objectifs.